

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'investissement à Capital Variable,

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis - Belvédère
RC : B131032002

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 mai 2011, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2010 et ce, à partir du **Mercredi 25 Mai 2011, un dividende de D. 3,291 par action.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter toutes les agences de l'UBCI.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'investissement à Capital Variable,

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis - Belvédère
RC : B1103511998

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 mai 2011, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2010 et ce, à partir du **Mercredi 25 mai 2011, un dividende de D. 1,516 par action.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.